

COMMUNES FORESTIÈRES

UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLUS



FÉDÉRER

DÉVELOPPER

VALORISER

FORMER

AGIR



**FÉDÉRER
PROPOSER
ENGAGER**

FÉDÉRER LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES

Rassembler des communes, des collectivités ou leurs groupements, **propriétaires de forêts** et plus largement toutes collectivités **intéressées par la valorisation de leurs espaces forestiers**.

Gestionnaires d'un patrimoine dans **l'intérêt général**, les élus s'engagent pour le respect d'une **gestion durable et multifonctionnelle** de la ressource forestière qui prend en compte l'équilibre des usages : économique, social et environnemental.

AGIR AU SERVICE DES ÉLUS

- ☑ **représenter vos intérêts** auprès de toutes les instances : européennes, nationales, régionales et locales ;
- ☑ **porter votre voix** dans l'élaboration des politiques publiques forestières et la structuration de la filière bois ;
- ☑ **faire reconnaître le rôle des élus** : aménageurs du territoire, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs dans la construction et le bois énergie ;
- ☑ **vous former et vous informer** ;
- ☑ initier, soutenir et **mettre en œuvre vos projets** innovants dans vos territoires.

AFFIRMER LA FORCE D'UN RÉSEAU

Ce réseau s'appuie sur **800 élus administrateurs** des associations des Communes forestières, 70 présidents ou délégués au conseil d'administration de la Fédération nationale, 14 élus au bureau national et **80 salariés** qui accompagnent les élus dans leurs responsabilités.

Pour renforcer cette organisation territoriale, des « **référénts forêt-territoire** » forment un binôme élu/chargé de mission des Communes forestières.

1933

CRÉATION DE LA
FÉDÉRATION NATIONALE

6 000

COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

7

UNIONS
RÉGIONALES

50

ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES

70%

DE LA
SURFACE
DES FORÊTS COMMUNALES
REPRÉSENTÉES



**FORMER
INFORMER
COMMUNIQUER**

GARANTIR UNE GESTION DURABLE

Attachées au Régime forestier, les Communes forestières agissent pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques par un gestionnaire unique, l'Office national des forêts (ONF).

Le **Contrat d'Objectifs et de performance État-ONF-FNCOFOR** fixe les enjeux forestiers stratégiques en matière de sylviculture, d'approvisionnement de la filière, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de réponses aux attentes de la société. **La charte de la forêt communale** assure la mise en œuvre du Contrat. Elle affirme le rôle des élus dans toute prise de décision relative à la gestion du patrimoine forestier de leurs collectivités.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

Les Communes forestières sont force de propositions et participent à la construction des politiques publiques liées à la forêt et au bois :

- ☑ auprès des partenaires institutionnels : ministères, Parlement, instances nationales, Régions, pour la reconnaissance des territoires forestiers ;
- ☑ aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois pour une valorisation optimale de la ressource, une valeur ajoutée dans les territoires, la croissance des entreprises de proximité et la création d'emplois non délocalisables.

FORMER ET INFORMER LES ADHÉRENTS

La formation des élus est **au cœur des missions des Communes forestières**.

Des formations adaptées sont proposées aux élus pour les accompagner dans leurs rôles et responsabilités, ainsi que sur toutes thématiques forestières : aménagement, travaux, voirie, commercialisation des bois, construction bois, bois énergie, chasse, foncier, risques...

3 000
ÉLUS FORMÉS PAR AN

150
SESSIONS DE
FORMATION PAR AN



DES OUTILS DÉDIÉS :

- ☑ Des publications techniques et politiques à destination exclusive des adhérents
- ☑ Un site internet : www.fncofor.fr
- ☑ Un fil Twitter [@fncofor](https://twitter.com/fncofor)
- ☑ Une newsletter mensuelle « **Cofor info** »
- ☑ Une revue 2 fois/an
- ☑ Des évènementiels et grands rendez-vous



LE GUIDE DE L'ÉLU FORESTIER

- ☑ Une application pour smartphone co-réalisée avec l'ONF



CONCERTER DÉVELOPPER INNOVER

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES FORESTIERS

Les Communes forestières déploient des politiques forestières territoriales et accompagnent les **élus aménageurs du territoire, prescripteurs publics et médiateurs de la filière forêt-bois**.

CONCERTER ET RASSEMBLER

Les **Chartes forestières de territoire (CFT)** mobilisent tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers. La Charte, portée par un maître d'ouvrage public, prend en compte tous les usages de la forêt. **Plus de 140 CFT signées, soit un tiers de la forêt métropolitaine**. L'avenir des Chartes s'ouvre sur de nouvelles thématiques : adaptation au changement climatique, lien urbain-rural, urbanisme durable, partenariats innovants.

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL

Le programme « **100 constructions publiques en bois local** » initié par la Fédération nationale a démontré que les élus peuvent s'engager en faveur d'une construction apportant une valeur ajoutée territoriale. Labellisation des bois, certifications, traçabilité, les collectivités sont accompagnées dans leurs projets, pour une économie de proximité, le maintien et la création d'emplois locaux. La Fédération nationale est membre de l'association « **Préférez le bois français** ».

FAVORISER LE BOIS ÉNERGIE

Fortes du bilan du programme « **1 000 chaufferies bois en milieu rural** », les Communes forestières soutiennent un approvisionnement en circuit court et une mutualisation des réseaux de chaleur. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), basé sur des données cartographiques, permet d'évaluer la ressource forestière d'un territoire et de prendre les bonnes décisions, en concertation avec les acteurs locaux.



S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Membre de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF), la Fédération nationale prend une part active pour une reconnaissance des politiques forestières territoriales dans les programmes européens et intervient auprès des institutions européennes.



COOPÉRER À L'INTERNATIONAL

Avec l'association **Territoires et Forêts solidaires** – COFOR international, des actions de coopération décentralisée ont été engagées, notamment en Afrique de l'Ouest, en faveur de la gestion durable des forêts et de la gouvernance locale. Avec le **Québec**, des partenariats entre la Fédération nationale et les unions régionales permettent d'échanger sur les méthodes de valorisation du matériau bois et la gestion durable de la forêt.

VOS CONTACTS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Antenne Chambéry (73) - ☎ 04 79 60 49 05
Antenne Lempdes (63) - ☎ 04 73 83 64 67
auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

☎ 03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

CENTRE

CHER ET INDRE

☎ 01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org

CORSE

CORSE DU SUD

HAUTE CORSE

☎ 04 95 70 44 73
cofor-corsesud@orange.fr

GRAND EST

ALSACE

☎ 06 30 29 03 21
communeforestiere@fibois-alsace.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

☎ 03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE

☎ 03 29 75 05 25
lorraine@communesforestieres.org

HAUTS-DE-FRANCE

NORD ET AISNE

☎ 03 27 60 82 20
federation@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL

☎ 04 73 83 64 67
massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

☎ 05 61 88 38 34
grandsud@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE

Siège : ☎ 05 59 39 06 65
Antenne Limousin - ☎ 06 68 02 99 01
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

NORMANDIE

☎ 06 17 96 38 80
normandie@communesforestieres.org

OCCITANIE

☎ 04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

☎ 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org